



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-B20241210_14_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le deux décembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusées : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



14. Objet : Reconnaissance d'intérêt communautaire de l'association Cap Vert Plongée

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, modifiant le règlement de mise en application de la politique sportive,

Considérant la demande de reconnaissance d'intérêt communautaire formulée par l'association sportive « Cap Vert Plongée », par courriel en date du 29 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commune de Breistroff-la-Grande, où l'association a fixé son siège, en date du 18 novembre 2024 sur la reconnaissance d'intérêt communautaire,

L'association Cap Vert Plongée a plus de 20 ans d'existence et permet la pratique de la plongée, l'apnée et le tir sur cible à l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande. Ses adhérents, affiliés à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) se retrouvent tous les mercredis et jeudis soir (de 19 h 45 à 21 h 30) à la piscine pour leur entraînement hebdomadaire. Ces sessions en piscine sont complétées par des sorties en milieu naturel et des sorties « fosses » régulières.

Le comité se compose de 8 membres dont 2 femmes et le club peut s'appuyer sur 23 dirigeants et encadrants. L'association sportive ne possède pas de salarié ni d'employé en service civique.

Les adhérents de l'association s'établissent ainsi au fil des trois dernières saisons :

Nombre de licenciés à la fin de la saison 2021-2022 : 86

Nombre de licenciés à la fin de la saison 2022-2023 : 84

Nombre de licenciés à la fin de la saison 2023-2024 : 96

Les objectifs généraux :

Compétitions en tir sur cible subaquatique

L'association a pour objectifs :

- d'attirer de nouveaux adhérents chaque année vers les compétitions.
- de proposer une activité sportive de loisir au plus grand nombre permettant à chacun de trouver son rythme dans le club. Le club se destine à évoluer en compétitions de tir sur cible.

Compétitions en apnée

L'association a pour objectifs :

- d'organiser une compétition pour faire connaître le club sur le plan régional et élargir sa zone d'impact géographique afin de mettre en avant sa dynamique mais aussi les infrastructures dans laquelle elle évolue,
- d'organiser une compétition régionale d'apnée qualificative pour le championnat de France,
- d'attirer de nouveaux adhérents chaque année vers les compétitions,
- de proposer une activité sportive de loisir au plus grand nombre. A ce titre, elle souhaite s'engager vers des compétitions en apnée.

Formation

L'association a pour objectifs :

- d'envoyer ses membres en formation (encadrement, Tiv, secours) et les accompagner. Les membres pourraient bénéficier de formations en interne ou dans le cadre des actions de formation mises en œuvre par les partenaires Codep57 et FFESSM Est.
- de former ses membres à chaque niveau et leur proposer une évolution dans chaque section suivant leurs aspirations.

Convivialité

L'association a pour objectifs :

- d'organiser un événement « galette des rois » avec un petit concours de la meilleure galette faite par les membres,
- d'organiser un barbecue de fin d'année pour clôturer la fin de la saison et partager un moment en famille en dehors des activités sportives,

- d'organiser une soirée dansante avec repas pour les membres et leur famille. L'objectif est de permettre aux membres d'une section de rencontrer les pratiquants des autres sections qui n'ont pas les mêmes créneaux d'entraînement,
- de participer à des manifestations « éco responsable » tels que le nettoyage de sites ou encore le « World Cleanup Day » qui est un mouvement citoyen mondial positif, fédérateur et convivial visant à mobiliser tous les acteurs du territoire autour de la thématique des déchets sauvages.

Communication

L'association souhaite promouvoir les activités et animations dispensées par le club :

- en créant des supports vidéo qui seront diffusés via les réseaux sociaux,
- en réalisant un flyer et en lançant une ligne de vêtements au couleur du club tout en gardant une continuité des vêtements pour les années suivantes.

Inscription comme club d'intérêt communautaire

En qualité d'association reconnue d'intérêt communautaire l'association ambitionne d'organiser et de participer à des compétitions et de participer aux manifestations organisées par la CCCE.

Au regard du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire concernant les attentes pour un club d'intérêt communautaire, l'association répond aux critères suivants :

- être engagée en compétition officielle,
- être affiliée à une fédération sportive reconnue par le ministère « Jeunesse et Sport »,
- participer à la vie sportive communautaire, notamment en répondant aux appels à projet de la CCCE.

De plus, l'association prône le sport loisir et l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre. Elle peut donc prétendre à devenir d'intérêt communautaire.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » en date du 5 juin 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder la reconnaissance d'intérêt communautaire à l'association « Cap Vert Plongée »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-B20241210_14_SI-DE